

---

## Dispositions particulières aux championnat U15

---

### 1. Organisation

En parallèle au championnat Pré région, pour l'accèsion à l'interdépartement ou à la région, un championnat départemental en trois phases est organisé, phase 1 septembre à octobre, phase 2 novembre à décembre et phase 3 de janvier à mai. Ce championnat est organisé en fonction du nombre d'équipes engagées.

La 1ere phase est une phase de brassage pour les championnats départementaux. Les équipes souhaitant accéder à l'interdépartemental niveau 2 en janvier doivent s'inscrire dans la poule forte départementale à partir de la 1ere phase en septembre. Les équipes classées premières en décembre de chaque championnat départemental poule forte des 4 comités de la zone nord accéderont au championnat Interdépartemental de niveau 2.

La 2e phase est organisée en fonction des brassages de la 1ere phase, et en fonction des équipes de pré région qui redescendent en département et de nouvelles équipes qui s'engageront. Celles-ci pourront s'engager en octobre, mais ne pourront pas accéder aux championnats interdépartementaux.

La 3eme phase se déroule à partir de début janvier en poules de niveau.

### Classement

Il est attribué :

- 0 point pour forfait ou pénalité ;
- 1 point pour une défaite ;
- 2 points pour une victoire.

Le classement est établi en fonction du nombre de points obtenus, du point average particulier, et du point average général dans cet ordre de priorité.

### Ballons

Les ballons utilisés sont de taille 6 pour les filles, 7 pour les garçons, la hauteur des paniers est de 3,05m.

### Mixité

La mixité est interdite.

### Temps de jeu et prolongation

La durée des rencontres est de 4 périodes de 10 minutes, la mi-temps est de 10 minutes. En cas de score paritaire en fin de rencontre, une prolongation d'une durée de 5 minutes est appliquée. Cette disposition est renouvelée autant que nécessaire afin d'obtenir un score non paritaire à l'issue d'une période de prolongation.

### Brûlés

Le nombre de joueurs-ses brûlés(ées) est de 5 par équipe.

La liste des 5 brûlés(es) et les listes personnalisées doivent être transmises à la commission sportive une semaine avant le début du championnat. La non-réception de ces listes en temps voulu entraîne l'application d'une pénalité financière prévue par les dispositions financières en vigueur.

### Champion et championne

L'équipe U15M terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne.

L'équipe U15F terminant première de chaque niveau est déclarée champion de la Vienne

Si plusieurs poules de U15F et U15M existent, un titre de champion Excellence, un titre de champion Promotion Excellence, voire Honneur sont décernés

